



**Réponse à six postulats et à une pétition relatifs à l'amélioration de la convivialité et de la sécurité sur la voie publique**

**Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts**

« Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » »

**Postulat de Mme Sarah Neumann et consorts**

« Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent » »

**Pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois**

« Assurer la sécurité des piétons » »

**Postulat de Mme Françoise Piron et consorts**

« Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! » »

**Postulat de M. Musa Kamenica**

« Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin » »

**Postulat de Mme Denise de Gemasio**

« Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons » »

**Postulat de M. Nicola Di Giulio**

« Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! » »

Rapport-préavis N° 2023/55

Lausanne, le 26 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**1. Résumé**

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre de son Plan climat, la Municipalité a annoncé son intention d'atteindre zéro émission directe dès 2030 dans le domaine de la mobilité. La stratégie générale mise en place consiste à favoriser la mobilité active (marche, vélo) et à utiliser les transports publics (TP) pour des distances plus longues ou en cas d'impossibilité de se déplacer à pied ou à vélo.

La Municipalité saisit l'occasion offerte par diverses interventions parlementaires pour exposer les mesures mises en place ou planifiées pour apaiser la ville et l'aménager de manière à renforcer le confort et la sécurité des espaces publics, en particulier en faveur des catégories d'usagers et usagers les plus fragiles, ceci tout en améliorant la convivialité.

Les nombreuses mesures réalisées ou envisagées dans le cadre de la politique municipale en matière de places de jeux, de préaux scolaires ou d'aménagements publics permettent de mettre en place des aménagements ludiques, propices à l'appropriation de l'espace public par les enfants, les jeunes et les moins jeunes dans toute la ville et de répondre au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » ».

Le lancement et le déploiement de l'action « Cœur de ville à 15' » permettent de développer des itinéraires pédestres bien balisés, directs et confortables sur l'ensemble du territoire

lausannois et de répondre au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton-ne-s global, lisible et cohérent ».

Le développement d'itinéraires cyclables attrayants, sûrs et continus, aménagés sur la chaussée, la mise en place de campagnes de sensibilisation, de prévention et de répression ciblées participent à l'amélioration de la cohabitation entre les deux-roues et les piétones et les piétons sur la voie publique ; ces actions permettent de répondre à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons » ainsi qu'au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! ».

Considérant que la desserte piétonne entre les quartiers de la Clochette et de Montolieu/Boissonnet est déjà assurée par deux autres liaisons plus directes et bien sécurisées, la Municipalité n'envisage pas de créer un trottoir le long de ce tronçon routier de la Clochette, qui impacterait considérablement la forêt ; elle s'engage par contre à apporter diverses améliorations à ce tronçon, au gré des opportunités offertes par la réalisation d'autres travaux et répond ainsi aux postulats de M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » et de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons ».

Enfin, afin d'améliorer la visibilité de l'affichage électoral dans les zones foraines, la Municipalité a décidé de déplacer un emplacement dans un site plus passant et de créer un emplacement supplémentaire.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 3. Vers une mobilité active & apaisée
- 4. Des espaces publics transformés & agréables
- 11. La sécurité urbaine

## **2. Objet du rapport-préavis**

Le rapport-préavis permet de répondre aux postulats de :

- Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » » ;
- Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton-nes global, lisible et cohérent » ;
- Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! » ;
- M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » ;
- Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons » ;
- M. Nicola Di Giulio « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! »

ainsi qu'à la pétition de :

- l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons » ;

### 3. Table des matières

1.	Résumé .....	1
2.	Objet du rapport-préavis .....	2
3.	Table des matières .....	3
4.	Préambule .....	4
5.	Réponse au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » .....	4
5.1	Rappel du postulat.....	4
5.2	Réponse de la Municipalité.....	4
6.	Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent » .....	6
6.1	Rappel du postulat.....	6
6.2	Réponse de la Municipalité.....	6
7.	Réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons » .....	8
7.1	Rappel de la pétition.....	8
7.2	Réponse de la Municipalité.....	8
8.	Réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! » .....	9
8.1	Rappel du postulat.....	9
8.2	Réponse de la Municipalité.....	9
9.	Réponse au postulat de Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » .....	10
9.1	Rappel du postulat.....	10
9.2	Réponse de la Municipalité.....	10
10.	Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : « un trottoir pour garantir la sécurité des piétons » .....	12
10.1	Rappel du postulat.....	12
10.2	Réponse de la Municipalité.....	12
11.	Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! » .....	12
11.1	Rappel du postulat.....	12
11.2	Réponse de la Municipalité.....	12
12.	Impact sur le développement durable .....	13
13.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.....	13
14.	Aspects financiers.....	13
14.1	Incidences sur le budget d'investissement.....	13
14.2	Incidences sur le budget de fonctionnement.....	13
15.	Conclusions .....	13

#### 4. Préambule

La Municipalité a annoncé son intention d'atteindre zéro émission directe dès 2030 dans le domaine de la mobilité, conformément aux objectifs fixés dans le cadre de son Plan climat. Elle s'est donné pour objectif d'augmenter la part modale de la mobilité active<sup>1</sup> et a annoncé son intention de mettre en place une stratégie complète de promotion de la marche et d'apaisement du trafic motorisé en définissant une stratégie piétonne incluant la planification des aménagements, la création d'un cœur de ville piéton, la modération des vitesses des véhicules ainsi que des actions de promotion et de communication. Cette stratégie sera déployée dans les quartiers et inclut la définition de nouveaux cheminements ainsi que la création d'infrastructures nécessaires au franchissement des coupures urbaines.

L'adoption du préavis « Rues vivantes II »<sup>2</sup> permet de financer les investissements visant à améliorer la qualité de vie et la convivialité des espaces publics tout en veillant à leur adaptation aux changements climatiques ; il prévoit notamment de :

- façonner un cœur de ville adapté aux piétonnes, piétons et aux défis climatiques ;
- déployer des zones modérées pour une ville apaisée ;
- aménager des places, des rues et des espaces de séjour conviviaux au cœur des quartiers lausannois, pensés pour l'ensemble de la population, en portant une attention particulière à la place des enfants dans l'espace public ;

L'adoption du préavis « Mobilité durable I »<sup>3</sup> permet de mettre en place des mesures visant à :

- positionner la marche et le vélo comme modes de déplacements privilégiés ;
- poursuivre la politique de modération des vitesses sur les routes communales ;
- renforcer la sécurité de tous les types de mobilités ;
- mettre en place une politique d'accompagnement au changement auprès de la population et des entreprises privées (actions de promotion et de sensibilisation).

#### 5. Réponse au postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants »

##### 5.1 Rappel du postulat

Déposé le 9 juin 2020 et renvoyé à la Municipalité le 28 septembre 2021 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer un concept de « villes jouables » dans l'espace public urbain en amenant le jeu dans l'espace-rue pour les enfants comme pour les adultes.

##### 5.2 Réponse de la Municipalité

De nombreuses mesures ont été ou vont être déployées afin de rendre la ville plus jouable, que ce soit dans le cadre de la politique municipale en matière de places de jeux, des préaux scolaires<sup>4</sup> ou des aménagements publics<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Axe 8, Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées. Ville de Lausanne. 7 janvier 2021.

<sup>2</sup> Préavis N° 2022/07 « Rues Vivantes II ».

<sup>3</sup> Préavis N° 2023/26 « Mobilité durable I ».

<sup>4</sup> Rapport-préavis N° 2023 / 14 « Politique municipale en matière de cours et préaux scolaires ».

<sup>5</sup> Cf. note de bas de page n°2 et 3.

La politique adoptée par le Conseil communal en matière des places de jeux<sup>6</sup> permet notamment de développer le concept de « ville jouable » en installant des éléments ludiques multigénérationnels dans l'espace public dans les quartiers ou au centre-ville. De nombreux aménagements ont déjà été réalisés, comme le démontre la liste non exhaustive ci-dessous, et d'autres suivront :

- transformation d'un espace-rue en rue jouable et appropriable aux Echelettes ;
- installation d'un jeu d'eau, d'un mobilier ludique et multifonctionnel sous forme de grandes feuilles en bois et de tables de pique-nique à l'Espace Arlaud ;
- pérennisation des balançoires à la Louve (novembre à avril, chaque année) ;
- pérennisation du toboggan installé dans le cadre de Lausanne Jardins 2019 à Chauderon ;
- réalisation de l'Akabane, un conteneur maritime qui se mue en place de jeux et qui est déplacé de quartier en quartier, dans des lieux autrement inaptes à accueillir une place de jeu fixe ;
- installation de l'Akubane, un conteneur maritime aménagé en espace de jeux développé sur mesure sur un espace-rue de La Sallaz ;
- extension de la zone piétonne dans le secteur Pré-du-Marché : création de placettes, installation de végétation, de mobilier urbain, de terrasses étendues et d'un jeu d'eau.



Espace Arlaud © Ville de Lausanne



Pré-du-Marché ©Sarah Carpt, Ville de Lausanne

La transformation progressive des préaux scolaires en véritables espaces publics urbains, accessibles en priorité aux enfants et aux jeunes, permettra de gagner en qualité de vie en élargissant l'offre en matière d'espaces verts et de jeux mais aussi d'équipements à disposition des quartiers en dehors des heures scolaires. Quatre préaux ont déjà été réalisés en 2022 et les préaux des collèges des Plaines-du-Loup, de St-Roch, de la Barre et de Montoie figurent à l'agenda des deux prochaines années.

Le déploiement du premier préavis « Rues Vivantes »<sup>7</sup> a permis de financer de nombreux projets au cœur du centre-ville ainsi que dans les quartiers pour renforcer la qualité, l'attractivité et la convivialité dans l'espace-rue (zones modérées, sécurisation et valorisation du chemin de l'école, interventions ciblées d'amélioration de la qualité des espaces publics, etc.). Le préavis « Rues vivantes II »<sup>8</sup>, adopté par votre Conseil en mars 2022, continue sur cette lancée et prévoit notamment de :

- prêter une attention particulière au traitement de l'espace public aux abords des établissements scolaires et parascolaires, qui présentent un potentiel intéressant en

<sup>6</sup> Préavis N° 2021/16 « Réaménagement de diverses places de jeux – 4<sup>ème</sup> étape ».

<sup>7</sup> Préavis N° 2022/11 « Rues vivantes - Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic ».

<sup>8</sup> Préavis N° 2022/07 « Rues Vivantes II »

tant que champ d'apprentissage, allant au-delà des enjeux strictement sécuritaires de l'aménagement de la voirie en :

- proposant un régime de circulation adapté ;
- déployant des aménagements ludiques, propices à l'appropriation de l'espace par les enfants tout en les aménageant de manière à contribuer à la lutte contre les effets des changements climatiques (végétalisation, augmentation des surfaces perméables, etc.) ;
- financer de nouveaux projets à petite échelle (petites rues, placettes), pour faire vivre les quartiers et répondre rapidement aux demandes de transformation de l'espace public formulées par les habitantes et habitants des quartiers.

Le déploiement de ces mesures permet d'améliorer graduellement le vivre ensemble en amenant notamment le jeu dans l'espace-rue avec la mise en place d'aménagements qui favorisent leur appropriation ludique pour toutes et tous.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts.

## **6. Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent »**

### 6.1 Rappel du postulat

Déposé le 5 avril 2022 et renvoyé directement à la Municipalité le 10 mai 2022 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer un système d'orientation favorisant la marche, pour les habitantes et les habitants comme pour les touristes.

### 6.2 Réponse de la Municipalité

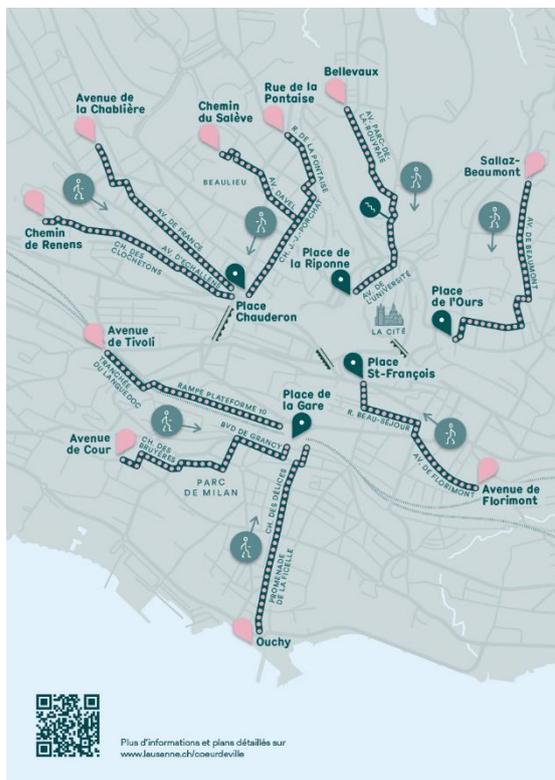
Le développement et la sécurisation des itinéraires piétons sont constitutifs d'une politique pratiquée de longue date à Lausanne. Chaque année des mesures constructives permettent d'améliorer les traversées piétonnes, d'installer des bancs-relais ou de mieux sécuriser les chemins des écoles. L'adoption du préavis « Mobilité Durable I » permet notamment de financer les études nécessaires à la planification et à la promotion de la marche sur tout le territoire lausannois. Ces études permettront d'identifier les infrastructures, comme les ascenseurs publics et les passerelles, contribuant à éliminer d'importantes coupures urbaines et de franchir aisément certains dénivelés qui caractérisent la topographie de la ville de Lausanne. De même, il sera possible de créer de nouvelles liaisons piétonnes par l'activation des liaisons sur le domaine privé en menant une politique proactive d'établissement de servitudes de passage ainsi que d'identification des potentiels de piétonisation ou de forte modération du trafic dans les quartiers. Ceci afin de créer des centralités à priorité piétonne dans les quartiers, où les habitantes et habitants pourront accéder aux services dont ils ont régulièrement besoin (commerces de proximité, îlots de fraîcheur en coordination avec l'Objectif Canopée, lieux de rencontre, etc.) et déployer ainsi une vision de la "Ville à 15 minutes". La stratégie intégrera une politique de promotion de la marche avec le déploiement d'une signalétique accessible et à destination des piétonnes et des piétons afin de baliser des cheminements fonctionnels, agréables et sûrs.

Le projet « *Cœur de ville à 15'* » a ainsi été lancé en septembre 2022 afin d'encourager la marche. La Ville a inauguré une première série de quatre itinéraires<sup>9</sup> qui ont fait l'objet d'un échange avec les associations de défense des intérêts des piétonnes et piétons et des

---

<sup>9</sup> Quatre itinéraires : Rue de la Pontaise à la place Chauderon ; avenue Florimont à la place St-François ; Ouchy à la place de la Gare ; avenue Tivoli à la place de la Gare.

personnes en situation de handicap. Ces parcours permettent de rejoindre le centre-ville en moins de 15 minutes tout en invitant à la (re)découverte de Lausanne. En effet, lesdits itinéraires mettent en valeur des bâtisses chargées d'histoire et offrent de nombreuses échappées visuelles sur le lac. L'offre a été étendue en mai 2023 avec le balisage de nouveaux cheminements.



Parcours "Rue de la Pontaise - Place Chauderon",  
© Ville de Lausanne

Les itinéraires "Cœur de ville", ©Plates-bandes

D'autres itinéraires suivront, qui permettront de couvrir à terme l'ensemble du territoire urbain (centre-ville, rives du lac, quartier d'habitation) et de relier la périphérie au centre-ville en un quart d'heure. À la fois directs, confortables, sans obstacle (aucune marche d'escalier) et bien balisés, ces parcours passent par des rues verdoyantes à faible trafic motorisé et sont agrémentés d'assises qui offrent des pauses bienvenues.

Des balades thématiques sont régulièrement organisées par la Ville avec l'appui de spécialistes. Par exemple, dans le cadre de la semaine de la mobilité, la déléguée aux seniors et le délégué piétons organisent une promenade douce pour les seniors. Cette promenade permet de découvrir les aménagements entrepris par la Ville de Lausanne pour rendre les espaces publics plus accessibles et agréables. Dans le cadre du projet « Cœur de ville à 15' », des balades sont également organisées afin de faire découvrir les itinéraires qui permettent de rejoindre le centre-ville aisément à la population.

La Ville a aussi mandaté la guide lausannoise Mme Floriane Nikles pour organiser des balades-découvertes sur différentes thématiques. Organisée trois fois par an, la balade des pavés est une activité appréciée des familles. C'est tout d'abord l'occasion unique de découvrir les ateliers des paveuses et paveurs lausannois et d'en apprendre plus sur cette technique ancestrale. Toutes et tous ont également la possibilité de s'exercer à la pose de pavés. L'activité se poursuit en ville avec une chasse aux pavés. De même, la promenade "des héroïnes au coin de ma rue", permet de découvrir les femmes honorées d'un nom de rue. Conçue et animée par Mme Nikles, elle a été proposée lors de l'inauguration de la place des Pionnières.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts.

## 7. Réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons »

### 7.1 Rappel de la pétition

Déposée le 5 avril 2022 et renvoyée à la Municipalité le 13 septembre 2022 pour étude et rapport, la pétition, munie de 1'209 signatures, demande à la Municipalité de :

- assurer la sécurité des piétons, toutes générations confondues, dans leurs espaces piétonniers en faisant respecter les interdictions de circuler (rues et trottoirs) pour les vélos et autres engins ;
- améliorer la visibilité de la signalisation routière pour éviter les incompréhensions des cyclistes et leurs accès non autorisés dans les espaces piétonniers lausannois ;
- veiller aux respects de la loi sur la circulation routière (LCR) et son ordonnance (OCR) afin d'assurer une forte diminution des comportements dangereux des deux-roues dans la circulation et sur les trottoirs.

### 7.2 Réponse de la Municipalité

De nombreux projets ont été réalisés ces dernières années afin de promouvoir l'utilisation du vélo. L'existence et le déploiement d'itinéraires cyclables attrayants, sûrs et continus, aménagés sur la chaussée, constituent une condition essentielle à la promotion du vélo et permettent d'éviter les conflits d'utilisation de l'espace public, notamment avec les piétones et les piétons.

La Municipalité n'a pas pour principe de créer des espaces vélos au détriment des espaces piétons : les vélos sont interdits sur les trottoirs et dans les zones piétones, à l'exception de quelques espaces clairement autorisés. La création d'espaces de mixité est ainsi limitée au strict minimum ; elle constitue l'exception, lorsqu'il s'avère impossible de séparer la circulation piétonne de la circulation cycliste. C'est le cas des endroits où se cumulent à

fois la difficulté de créer une voie dédiée aux vélos et l'existence d'un risque pour leur sécurité. Quant aux rues entièrement piétones, les vélos peuvent y être exceptionnellement autorisés lorsque l'axe présente une importance particulière dans le réseau cyclable. La Ville étudie alors, à chaque fois soigneusement la place à disposition, les flux piétons ou cyclistes, la pente et la dangerosité de la situation et étudie à chaque occasion la possibilité d'y renoncer ; ainsi, les réaménagements consécutifs à la rénovation du Grand-Pont ont permis de rendre aux piétones et aux piétons la rue Haldimand, les cyclistes étant désormais autorisés à emprunter la rue Mauborget.

Un pictogramme est déployé depuis 2018 sur les zones de mixité piétons-vélos afin d'améliorer la cohabitation entre usagers et usagères ; apposé au sol de manière récurrente, il invite les cyclistes à rouler à petite vitesse en présence de piétons et ces derniers à ne pas entraver la circulation des cyclistes ; il appartient à chacun d'adapter sa vitesse au comportement du plus lent, généralement du piéton.



Pictogramme zones de mixité piétons-vélos ©Ville de Lausanne

La Municipalité met régulièrement en place différentes actions de prévention ou de répression qui ciblent spécifiquement les cyclistes afin d'améliorer la cohabitation. Le Corps de police effectue en parallèle un travail de sensibilisation et, au besoin, de répression : des contrôles quotidiens sur le terrain, tant au centre-ville qu'en périphérie, permettent de sanctionner un certain nombre d'infractions qui sont le fait d'une petite minorité de cyclistes. La Municipalité a renforcé les campagnes de prévention en 2022, en instaurant un rythme mensuel durant la belle saison ; cette action a permis de sensibiliser ou verbaliser de manière systématique de nombreux usagers et usagères<sup>10</sup>. Elle a enfin mené, en automne 2022, une campagne de prévention « *En e-trot', je laisse le trottoir aux piétons* » afin de rappeler les règles en vigueur, notamment le fait que seule la chaussée leur est autorisée, ainsi que les bons comportements à adopter au guidon afin de garantir la sécurité de chacune et chacun. Constatant qu'il y avait une augmentation des comportements inadéquats, la Municipalité a décidé d'axer ses mesures sur des actions plus répressives en 2023, afin d'améliorer la cohabitation sur l'espace public, de diminuer le nombre de comportements dangereux et de réduire le nombre d'accidents impliquant les cycles, e-bikes et trottinettes électriques. Cette action sera intégrée dans l'activité quotidienne des policières et des policiers présents dans les rues, au centre-ville comme dans les quartiers périphériques<sup>11</sup>.

Enfin, comme indiqué en préambule, l'adoption du préavis « Mobilité durable I » permet de mettre en place une politique d'accompagnement au changement auprès de la population et des entreprises privées (actions de promotion et de sensibilisation comme des cours vélos ou encore l'action « bike to work ») grâce à une vision zéro décès et blessés graves sur la route pour offrir une mobilité sûre à toutes les usagères et tous les usagers de la route.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux pétitionnaires de l'Association pour la protection des piétons lausannois.

## **8. Réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! »**

### 8.1 Rappel du postulat

Déposé le 9 novembre 2021 et renvoyé directement à la Municipalité le 7 juin 2023 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de sanctuariser les trottoirs pour les piétons et de renforcer la sensibilisation, la prévention et la formation des petits et grands afin d'acquiescer les bonnes manières en termes de nouvelle mobilité urbaine.

### 8.2 Réponse de la Municipalité

Comme indiqué dans la précédente réponse, la Ville de Lausanne souhaite améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacements actifs, tant par des mesures de sensibilisation que par des mesures de répression.

En revanche, la demande de sanctuariser les trottoirs en les réservant à un usage piétonnier exclusif ne peut pas être satisfaite. Si les vélos et les trottinettes électriques sont interdits de circuler sur les trottoirs, cette interdiction ne s'applique pas aux engins assimilés

---

<sup>10</sup> Douze campagnes de prévention « mobilité » ont été effectuées au centre-ville entre mai et septembre 2022 auprès de quelque 250 cyclistes à vélos électriques, notamment autour des comportements à adopter ou de l'équipement.

<sup>11</sup> Communiqué de presse du 26 avril 2023 « Sécurité des piétons : augmentation des contrôles sur les trottoirs et rappel de l'interdiction de circuler dans les zones piétonnes ».

à des véhicules. L'Ordonnance sur la Circulation Routière (OCR) définit que « les engins assimilés à des véhicules sont les patins à roulettes, les rollers, les trottinettes ou les moyens de locomotion analogues équipés de roues ou de roulettes et mus par la seule force musculaire des utilisateurs. Les vélos d'enfants sont considérés comme des engins assimilés à des véhicules. »<sup>12</sup>. Les personnes utilisant ces engins non motorisés peuvent ainsi circuler sur les trottoirs ou dans les zones piétonnes, ceci pour autant que les autres usagers de la route ne soient ni gênés, ni mis en danger.<sup>13</sup>

Etant donné que la sanctuarisation des trottoirs n'est pas autorisée, la Municipalité souhaite développer la prévention, la sensibilisation et la répression dans ce domaine. Le Corps de Police a déjà organisé des cours de sensibilisation à l'utilisation correcte des trottinettes électriques et a annoncé une intensification des contrôles, notamment dans les zones piétonnes, et dénonce systématiquement les infractions aux règles de la circulation routière. Cette approche a pour but de faire diminuer les comportements dangereux et vise à réduire le nombre d'accidents. Les personnes adeptes de la mobilité active peuvent consulter une brochure<sup>14</sup> éditée par la Police Cantonale afin de s'informer sur les règles en vigueur en lien avec la spécificité de leur engin et ainsi se conformer à celles-ci.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Françoise Piron et consorts.

## **9. Réponse au postulat de M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin »**

### 9.1 Rappel du postulat

Déposé le 12 mars 2019 et renvoyé à la Municipalité le 9 avril 2019 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité de faire le point de la situation sur le projet de liaison piétonne Clochatte - Montolieu / Boissonnet et d'étudier l'opportunité d'aménager la centaine de mètres du tronçon essentiellement routier et pentu, sis dans un virage en bordure nord du bois de Sauvabelin (fin du chemin des Celtes - rond-point de la route de la Chocolatière), afin d'en améliorer la sécurité, notamment en :

- installant l'éclairage public, le long de la route de la Clochatte (pont sur l'autoroute - fin du chemin des Celtes) et sur le tronçon routier, ainsi qu'une signalétique orientant les piétons vers les cheminements alternatifs existants ;
- créant un arrêt facultatif sur la ligne n°16, à l'extrémité du chemin des Celtes, qui permettrait de franchir en toute sécurité le tronçon routier.

Le postulant demande enfin d'étudier l'aménagement d'un contresens routier d'une vingtaine de mètres sur le chemin des Celtes afin de permettre aux habitantes et habitants du quartier et aux locataires des refuges de parquer leur véhicule à son extrémité, sans avoir à transiter par le site de Sauvabelin.

### 9.2 Réponse de la Municipalité

La vallée du Flon et la forêt de Sauvabelin constituent des barrières naturelles qui ont amené deux quartiers, pourtant contigus, à développer des tissus urbains distincts : les personnes qui habitent à la Clochatte fréquentent le quartier de Bellevaux (commerces, écoles, bus, etc.), alors que ceux de Montolieu / Boissonnet se tournent vers la route de Berne et le quartier de la Sallaz.

Le PALM 2007 intégrait un projet de passerelle piétonne qui aurait permis de relier ces deux quartiers en l'accrochant au viaduc autoroutier afin d'en minimiser les coûts de

---

<sup>12</sup> OCR, Art. 1, al. 10

<sup>13</sup> OCR, Art. 50, al.1

<sup>14</sup> [https://votrepolice.ch/wp-content/uploads/2022/07/Flyer\\_vehicule\\_electrique\\_police\\_coordonnee\\_impression.pdf](https://votrepolice.ch/wp-content/uploads/2022/07/Flyer_vehicule_electrique_police_coordonnee_impression.pdf)

construction. Des contrôles techniques effectués sur place en 2017 ayant révélé des problèmes de sécurité structurale et liés aux risques d'incendie, l'Office fédéral des routes (OFROU) n'était plus en mesure d'autoriser la suspension de la passerelle de la Chocolatière à cet ouvrage. Par conséquent, la Ville a dû retirer le projet déposé dans le cadre du PALM 2007. Une analyse plus approfondie a permis de confirmer le potentiel et la pertinence de ce franchissement, vu qu'il permettrait de limiter les effets de coupure liés à la topographie, notamment pour le réseau cyclable, et de justifier d'un intérêt prépondérant par rapport à la préservation de la forêt. L'étude d'alternatives a débouché sur plusieurs variantes, puis sur le développement et le chiffrage d'un nouveau projet qui pourra être candidat à un cofinancement fédéral dans la prochaine édition du PALM, prévue pour 2025. Comme les réflexions ne sont qu'au stade de concepts qui doivent être approfondis et qu'il faudra procéder à des vérifications de la compatibilité avec d'autres contraintes légales, la Municipalité estime qu'il est prématuré, à ce stade, de les présenter publiquement.

Actuellement, deux liaisons piétonnes permettent de relier plus efficacement le quartier de la Clochette avec celui de Montolieu / Boissonnet que le tronçon routier de la Clochette, qui est dépourvu d'aménagements piétonniers, soit :

- le chemin forestier, qui relie l'arrêt de bus Vivarium au carrefour du chemin des Celtes ;
- le sentier qui chemine en parallèle à l'autoroute, accessible par les escaliers situés en bas du viaduc de la Chocolatière.

Les deux liaisons précitées présentent l'avantage d'être plus courtes et d'emprunter, en partie, un chemin dépourvu de trafic routier. L'existence de ces deux alternatives et le faible potentiel piéton de l'itinéraire passant par le tronçon routier de la Clochette ne justifient pas la création d'un trottoir qui impacterait considérablement la forêt (emprises minimales de 2m avec abattage des arbres bordant la route actuelle, imperméabilisation du sol et impact sur les racines des arbres les plus proches).



Deux liaisons piétonnes desservent les quartiers de la Clochette et de Montolieu / Boissonnet : le chemin forestier qui relie l'arrêt de bus Vivarium au carrefour du chemin des Celtes et le sentier qui chemine en parallèle à l'autoroute, accessible par les escaliers situés en bas du viaduc de la Chocolatière.

Une amélioration de l'éclairage le long de la route de la Clochette (pont sur l'autoroute - fin du chemin des Celtes) requerrait une étude approfondie, couplée au projet de mise aux normes de la traversée piétonne ainsi qu'une autorisation du Canton pour l'implantation de candélabres dans une zone forêt, opération qui pourrait causer des dégâts non négligeables aux arbres et déranger la faune nocturne, et serait en contradiction avec les principes de protection de la biodiversité du nouveau plan lumière qui sera présenté prochainement à votre Conseil.

Par ailleurs, il s'avère difficile de justifier la création d'un arrêt de bus à l'extrémité du chemin des Celtes (ligne n°16), au vu de l'existence de l'arrêt « Lac Sauvabelin », implanté à moins de 200m à plat et de l'absence de tout point d'intérêt, d'habitations ou d'emplois à proximité directe de l'endroit proposé. S'y ajoute le fait que cet arrêt ne pourrait être considéré comme une desserte du quartier de la Clochatte, vu qu'il ne remplit pas les critères admis pour un arrêt de bus urbain (la distance de marche dépasse la distance d'attraction maximale de 300m).

Enfin, l'aménagement d'un contresens routier sur une vingtaine de mètres le long du chemin des Celtes en vue de faciliter le parage des véhicules des résidentes et résidents et des locataires des refuges irait à l'encontre des objectifs poursuivis par le nouveau schéma de circulation, implanté dans le cadre du réaménagement du secteur de Sauvabelin (création de la place de jeux, arrêt bus, etc.), soit :

- la restriction de l'espace utilisé par le stationnement des voitures ;
- l'accueil prioritaire des piétons qui viennent profiter des infrastructures de loisirs du lac de Sauvabelin ;
- une place suffisamment grande pour permettre aux bus de manœuvrer ;
- la limitation de la surface dédiée au stationnement des voitures, notamment les jours de grande affluence.

Au vu de l'étroitesse des gabarits de ce secteur, les choix des sens de circulation ont été réalisés en vue de faciliter le croisement des bus.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Musa Kamenica et consorts.

## **10. Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : « un trottoir pour garantir la sécurité des piétons »**

### 10.1 Rappel du postulat

Déposé le 3 mars 2020 et renvoyé directement à la Municipalité le 4 octobre 2022 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'introduire un trottoir sur l'ensemble de la Route de la Clochatte.

### 10.2 Réponse de la Municipalité

Comme indiqué en réponse au postulat de M. Kamenica (cf. chapitre 9), l'existence de deux liaisons piétonnes plus courtes et plus conviviales ainsi que le faible potentiel piéton de l'itinéraire empruntant le tronçon routier de la Clochatte ne justifient pas la création d'un trottoir qui impacterait considérablement la zone de forêt.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Denise Gemesio.

## **11. Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! »**

### 11.1 Rappel du postulat

Déposé le 4 octobre 2022 et renvoyé directement à la Municipalité le 22 novembre 2022 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de déplacer les panneaux électoraux des zones foraines, posés actuellement sur le parking de Mauvernay, pour les poser près des arrêts TL « Vulliette » ou devant la petite laiterie.

### 11.2 Réponse de la Municipalité

L'affichage politique commence au plus tôt douze semaines avant la date de l'élection ou de la votation et s'effectue sur les emplacements et supports désignés par la Municipalité à

Lausanne. Actuellement, l'emplacement réservé à l'affichage politique pour les zones foraines se trouve sur le parking de Mauvernay.

Après analyse de la situation et afin d'améliorer la visibilité de l'affichage électoral dans les zones foraines, la Municipalité a décidé non seulement de déplacer l'emplacement qui lui est réservé du parking du Mauvernay au site la Vulliette, mais aussi de réserver un emplacement supplémentaire sur la future place des Râpes à Vers-chez-les-Blanc. Ces nouvelles dispositions devraient encore pouvoir être mises en place d'ici fin 2023.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Nicola Di Giulio.

## **12. Impact sur le développement durable**

La mise en place des mesures présentées dans le présent rapport-préavis contribue au façonnage d'un cœur de ville adapté aux piétonnes et aux piétons, à l'amélioration du « vivre ensemble » en offrant à la population des rues et des espaces de séjour conviviaux, pensés pour l'ensemble de la population tout en portant une attention particulière à la place des enfants dans l'espace public, de lutter contre les nuisances sonores et le réchauffement climatique et de mieux prendre en compte les enfants et leur besoin de jouer dans l'aménagement urbain.

## **13. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

L'aménagement d'une première série d'itinéraires permettant d'atteindre le centre-ville en moins de 15 minutes en empruntant des parcours directs, dénués d'obstacles et agrémentés d'assises, ainsi que les mesures mises en place afin d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers et différentes usagères de l'espace public ont un impact positif sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

## **14. Aspects financiers**

### 14.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

### 14.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

## **15. Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/55 de la Municipalité, du 26 octobre 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » » ;
2. d'adopter la réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent » ;
3. d'adopter la réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons » ;

4. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » ;
5. d'adopter la réponse au postulat de M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » ;
6. d'adopter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons » ;
7. d'adopter la réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter